



Remiremont

**Mairie de Remiremont**

1, place Christian Poncelet  
BP 30107  
88204 REMIREMONT Cedex  
Tél. : 03 29 62 42 17  
mairie@remiremont.fr  
www.remiremont.fr

**Conseil Municipal de la Ville de Remiremont**

**Procès-Verbal de Séance du Conseil Municipal**

Séance du **vendredi 17 décembre 2021** à 20 h 30

**Présidence** : M. Jean-Benoît TISSERAND, Maire

**Étaient présents** :

M<sup>me</sup> Joceline PORTÉ (jusqu'au point n°30), M. Roger BOURCELOT, M<sup>me</sup> Brigitte CHARLES, M. Bruno HAILLANT, M<sup>me</sup> Anne-Marie DULUCQ, M. Philippe CLOCHÉ, M<sup>me</sup> Danièle FISCHER, M. Frédéric SIMON, M<sup>me</sup> Yveline LE MAREC, M<sup>me</sup> Geneviève PY, M<sup>me</sup> Danielle WAGNER, M. Joël ROBICHON, M. Bernard CREUSOT, M. Jean-Claude HUTTER, M<sup>me</sup> Mauricette MAROTEL, M<sup>me</sup> Christine VIOT, M<sup>me</sup> Danielle HANTZ, M<sup>me</sup> Myriam BONTAN, M<sup>me</sup> Rétiba DJILLALI-AISSA (à partir du point n°7), M. Guénoilé SPATZ, M. Jean HINGRAY, M. Romain MILLOTTE, M. Marwan CHOFFEL, M<sup>me</sup> Christelle ROGGERO et M. Jean-François HOLVEC.

**Procurations** :

Madame Joceline PORTÉ à Monsieur Bruno HAILLANT (à partir du point n°31)  
Monsieur Florent POIROT à Monsieur Jean-Claude HUTTER  
Madame Josée GAUTHIER à Madame Myriam BONTAN  
Monsieur Daniel N'DAO à Monsieur Romain MILLOTTE

**Secrétaire de Séance** : M. Marwan CHOFFEL

**Assistaient à la séance** :

M<sup>me</sup> Isabelle SCHILD, Directrice Générale des Services,  
M<sup>me</sup> Christelle COLLIN, Cheffe de Pôle « Service à la Population et Animations Intergénérationnelles »,  
M. Mickaël GÉRARD, Chef de Pôle « Administration Générale et Affaires Juridiques »,  
M. Régis PÉCHÉ, Chef de Pôle « Animation et Vie Associative »,  
M<sup>me</sup> Nathalie PERARODOT-VALENTIN, Cheffe de Pôle « Ressources »,  
M<sup>me</sup> Andrée-Anne RAVET, Cheffe de Pôle « Technique et Cadre de Vie ».

-----  
Il est 20 h 30, Monsieur Jean-Benoît TISSERAND, *Maire*, ouvre la séance.

Après avoir souhaité la bienvenue à ses collègues pour ce dernier Conseil Municipal de l'année 2021, il demande à Monsieur Marwan CHOFFEL, *Secrétaire de Séance*, de procéder à l'appel.

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il a reçu les excuses de :

Monsieur Florent POIROT qui donne procuration à Monsieur Jean-Claude HUTTER.  
Il précise que Monsieur POIROT est absent car c'était aujourd'hui son dernier jour de travail avant de faire valoir ses droits à la retraite.

Madame Josée GAUTHIER qui donne procuration à Madame Myriam BONTAN.

Monsieur Daniel N'DAO qui donne procuration à Monsieur Romain MILLOTTE.

Madame Rétiba DJILLALI-AISSA arrivera avec un peu de retard.

***L'effectif est donc de membres 25 présents + 3 procurations***

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire propose ensuite de passer à l'examen de l'ordre du jour.

***1 - Institution et vie politique - Communications - Remerciements - Comptes-rendus***

Le Conseil prend acte des communications de Monsieur le Maire.

***2 - Finances - Refinancement emprunts à taux variable et indexés au Livret A***

Le Conseil, à l'unanimité, approuve les trois offres de refinancement des prêts à taux variable ou indexés au Livret A de la Banque Postale et autorise la signature de ces offres de prêts ainsi que les diverses opérations pouvant en découler.

***3 - Institution et vie politique - Maire - Délégation du Conseil Municipal - Droit de Prémption Urbain - Compte-rendu***

Le Conseil prend acte du compte-rendu donné par Monsieur le Maire, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Communale.

***4 - Institution et vie politique - Maire - Délégation du Conseil Municipal - Droit de Prémption Commercial et Artisanal - Compte-rendu***

Le Conseil prend acte du compte-rendu donné par Monsieur le Maire, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Communale.

***5 - Institution et vie politique - Maire - Délégation de certaines attributions du Conseil Municipal - Administration Générale - Compte-rendu***

Le Conseil prend acte du compte-rendu donné par Monsieur le Maire, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Communale.

***6 - Finances - Dégâts au bien public - Règlement de dommages - Autorisation de recettes***

Le Conseil, à l'unanimité, autorise la Trésorerie Principale de REMIREMONT à procéder au recouvrement des sommes dues à la Ville.

***Arrivée de Madame Rétiba DJILLALI-AISSA  
L'effectif est donc de membres 26 présents + 3 procurations***

#### 7 - *Personnel territorial* - **Tableau des effectifs - Modificatif**

Le Conseil, à l'unanimité, arrête les modifications du tableau des effectifs du Personnel Municipal et autorise Monsieur le Maire à procéder, dans le cadre des effectifs prévus audit tableau modificatif et selon les formes et conditions réglementaires, à la nomination des agents concernés à la date qu'il jugera opportune.

#### 8 - *Personnel territorial* - **Mise en place du télétravail**

Le Conseil, à l'unanimité, adopte l'exposé de Monsieur le Maire relatif au télétravail et approuve la charte annexée à la délibération. Il décide par conséquent la mise en place du télétravail dans la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 selon les modalités définies dans la charte correspondante.

#### 9 - *Personnel territorial* - **Comité Social Territorial commun Ville de Remiremont - C.C.A.S.**

Le Conseil, à l'unanimité, dit qu'un Comité Social Territorial commun entre la Ville de REMIREMONT et le C.C.A.S. sera mis en place suite aux élections professionnelles de 2022.

#### 10 - *Finances* - **Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) - Approbation du rapport**

Le Conseil, à l'unanimité, adopte le rapport de la C.L.E.C.T. datant du 6 septembre 2021, annexé à la délibération.

#### 11 - *Institution et vie politique* - **Syndicats Intercommunaux - Rapports d'activités 2020**

Le Conseil prend acte de la communication des Rapports d'Activités et Comptes Administratifs des Syndicats Intercommunaux auxquels la Ville est adhérente.

#### 12 - *Institution et vie politique* - **Création du syndicat mixte Moselle Amont**

Le Conseil, à l'unanimité, accepte la participation de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales au syndicat mixte Moselle Amont dans les conditions fixées par l'arrêté préfectoral du 19/10/2021. Il demande par conséquent à Monsieur le Préfet des Vosges de prendre l'arrêté portant création du syndicat mixte Moselle Amont.

#### 13 - *Réglementation et gestion du domaine* - **Ouverture des commerces le dimanche en 2022 - Avis du Conseil Municipal**

Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition de détermination d'ouverture des commerces le dimanche et précise que les dates seront définies par un arrêté du Maire. Il autorise en outre Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

#### 14 - *Finances* - **Union Romarimontaine des Commerçants et Artisans - Demande de subvention**

Le Conseil, à l'unanimité, décide de verser à l'Union Romarimontaine des Commerçants et Artisans une subvention de 2 100,00 € pour les animations de Noël 2020.

#### 15 - *Travaux et urbanisme* - **Travaux divers dans les équipements sportifs - Programme 2022 - Définition**

Le Conseil, à l'unanimité, acte la programmation 2022 dans le cadre des travaux divers dans les équipements sportifs étant entendu qu'elle sera présentée en avant-projet sommaire lors d'une prochaine commission des travaux, selon les priorités et les inscriptions au budget primitif 2022.

16 - *Travaux et urbanisme* - **Travaux divers dans les bâtiments scolaires - Programme 2022 - Définition**

Le Conseil, à l'unanimité, acte la programmation 2022 dans le cadre des travaux divers dans les bâtiments scolaires étant entendu qu'elle sera présentée en avant-projet sommaire lors d'une prochaine commission des travaux, selon les priorités et les inscriptions au budget primitif 2022.

17 - *Travaux et urbanisme* - **Travaux divers d'amélioration du patrimoine - Programme 2022 - Définition**

Le Conseil, à l'unanimité, acte la programmation 2022 dans le cadre des travaux divers d'amélioration du patrimoine étant entendu qu'elle sera présentée en avant-projet sommaire lors d'une prochaine commission des travaux, selon les priorités et selon inscriptions au budget primitif 2022.

18 - *Travaux et urbanisme* - **Travaux de voirie - Programme 2022 - Avant-projet sommaire**

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le dossier d'Avant-Projet Sommaire dressé par les Services Techniques Municipaux en vue de l'exécution des travaux de voirie - Programme 2022. Il constate que le coût desdits travaux est estimé à la somme de 230 000,00 € T.T.C., et sollicite pour en assurer le financement une subvention du Département au titre de la voirie communale pour l'année 2022. Il adopte en outre le plan de financement de cette opération.

19 - *Travaux et urbanisme* - **Travaux d'entretien des chemins communaux - Programme 2022 - Avant-projet sommaire**

Le Conseil, à l'unanimité, approuve dans toutes ses dispositions, le dossier d'Avant-Projet Sommaire dressé par les Services Techniques Municipaux en vue de l'exécution des travaux d'entretien des chemins communaux - Programme 2022. Il constate que le coût desdits travaux est estimé à la somme de 25 000,00 € T.T.C.

20 - *Travaux et urbanisme* - **Travaux d'éclairage public - Programme 2022 - Avant-projet sommaire**

Le Conseil, à l'unanimité, approuve dans toutes ses dispositions, le dossier d'Avant-Projet Sommaire dressé par les Services Techniques Municipaux en vue de l'exécution des travaux d'éclairage public - Programme 2022. Il constate que le coût desdits travaux est estimé à la somme de 60 000,00 € T.T.C., et sollicite pour en assurer le financement des subventions de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022 (D.E.T.R) et du Département. Enfin, il adopte le plan de financement de cette opération.

21 - *Travaux et urbanisme* - **Sécurisation et stationnement Rue des Vieux Moulins - Avant-projet sommaire**

Le Conseil, à l'unanimité, approuve dans toutes ses dispositions le dossier d'Avant-Projet Sommaire dressé par les Services Techniques Municipaux en vue de l'exécution de la sécurisation et des stationnements de la rue des Vieux Moulins. Il constate que le coût desdits travaux est estimé à la somme de 87 156,00 € T.T.C.

22 - *Travaux et urbanisme* - **Modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme**

Le Conseil, à l'unanimité, décide de mettre à disposition du public le dossier de modification simplifiée n° 3 du P.L.U. aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie aux dates indiquées dans la délibération et d'ouvrir un registre permettant de recueillir les observations du public.

23 - *Finances* - **Budget - Demandes de subventions 2022 D.E.T.R-D.S.I.L**

Le Conseil, à l'unanimité, approuve les plans de financements prévisionnels concernant les travaux suivants :  
- Travaux d'éclairage public 2022 pour un montant prévisionnel de 60 000 € T.T.C.,  
- Travaux de toiture du gymnase Le Tertre pour un montant prévisionnel de 165 000 € T.T.C .

Il sollicite des subventions auprès de l'État au titre de la D.E.T.R-D.S.I.L 2022 d'un montant total de 75 000 € et auprès du Département d'un montant total de 31 875 €.

**24 - Finances - Contrat Enfance Jeunesse : Répartition versement acomptes activités 2021 aux associations**

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le versement des acomptes au titre des actions 2021 pour un montant total de 16 243,61 €.

**25 - Finances - Établissement d'enseignement privé : Participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement - Actualisation du Forfait - Année scolaire 2021/2022**

Le Conseil, à l'unanimité, décide pour l'année scolaire 2021/2022, d'actualiser le forfait annuel par élève romarimontain scolarisé à l'École Privée Saint-Romarc, à 658,78 € pour un nombre de 47 élèves inscrits à la rentrée scolaire considérée. Il dit que le montant global calculé s'élève à 30 962,66 € et sera versé en 2 fois l'année civile suivant la rentrée scolaire considérée à l'OGEC SAINT ROMARIC pour moitié en début d'année et le solde après le vote du budget.

**26 - Finances - Scolaire : Répartition des charges de fonctionnement des écoles primaires - année scolaire 2021/2022**

Le Conseil, à l'unanimité, fixe au titre de l'année scolaire 2021/2022 à la somme de 972,66 € par élève, la contribution aux charges de fonctionnement des Écoles Publiques à verser tant en ce qui concerne les enfants des Communes susvisées scolarisés à REMIREMONT que les enfants de REMIREMONT scolarisés dans lesdites Communes.

**27 - Finances - Budget - Mesures conservatoires jusqu'à l'adoption du budget**

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater sur l'Exercice 2022, toutes dépenses d'investissement à intervenir et dont le montant n'excède pas le quart des crédits ouverts au Budget de l'Exercice 2021.

**28 - Finances - Budget de l'exercice 2021 - Ajustements de crédits - Budget Principal - D.M. 3 - Service des Eaux - D.M.1 - Service de l'Assainissement - D.M.2 - Service de la Forêt - D.M.1**

Le Conseil, à l'unanimité, vote en Décision Modificative n° 3 au Budget Principal, en Décision Modificative n° 1 au Service de l'Eau et Service de la Forêt et en Décision Modificative n°2 au Service de l'Assainissement les crédits nécessaires et autorise Monsieur le Maire à effectuer les virements de crédits qui s'imposent.

**29 - Finances - Créances irrécouvrables - Exercice 2021 - Admissions en non valeur**

Le Conseil, à l'unanimité, compte tenu de l'irrecouvrabilité des créances, accepte l'admission en non-valeur des listes de créances irrécouvrables d'un montant total de 4 140,10 €, et la comptabilisation sur l'Exercice Comptable 2021 des sommes de 3 929,90 € à l'Article Comptable 6541 « créances admises en non-valeur » et de 210,20 € à l'Article 6542 « créances éteintes ».

**30 - Finances - Budget - Produit des concessions de cimetière - Reversement au C.C.A.S. du tiers du produit et modalités d'encaissement**

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le reversement au C.C.A.S. d'un tiers des produits des concessions. Il autorise également Madame le Trésorier Principal, Receveur Municipal, à faire recette des produits sur la régie «concession dans le cimetière», Sous-Fonction 026, Article 70311 «Concessions dans les cimetières».

**Sortie de Madame Joceline PORTÉ**

***L'effectif est donc de membres 25 présents + 4 procurations***

**31 - Finances - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2021 - Recouvrement auprès des occupants des immeubles communaux**

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Madame le Trésorier Principal, Receveur Municipal, à faire recette au titre de l'Exercice 2021 de la somme de 5 941,00 € représentant le montant des recouvrements de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères auprès des occupants d'immeubles communaux.

**32 - Finances - Location de salles et salons - Tarifs 2021 et 2022 - Additif**

Le Conseil, à l'unanimité adopte l'ajout d'un coefficient de +0,5 % pour l'utilisation par jour supplémentaire consécutif du Centre Culturel Gilbert Zaug pour les années 2021 et 2022.

**33 - Finances - Animations - Tarifs 2022 - Additif**

Le Conseil, à l'unanimité, adopte l'ajout d'une tarification pour une caution relative au nettoyage de la vaisselle mise à disposition au Palais des Congrès.

***Sans question diverse, la séance est levée à 21 h. 55***

A REMIREMONT, le 21 Décembre 2021

**Jean-Benoit TISSERAND  
Maire de REMIREMONT**